

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET Pôle de la communication interministérielle

Strasbourg, le 12 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE ELECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017 DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Les dépôts des candidatures aux élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017 auront lieu la semaine prochaine à la préfecture du Bas-Rhin place de la République à Strasbourg :

- pour le 1^{er} tour de scrutin :

du lundi 15 au jeudi 18 mai de 8h30 à 16h30 le vendredi 19 mai de 8h30 à 18h00.

- pour le 2^{ème} tour de scrutin :

le lundi 12 juin de 8h30 jusqu'à 16h30, le mardi 13 juin de 8h30 à 18h00.

Le dépôt du dossier doit être effectué personnellement par le candidat ou son suppléant.

Le tirage au sort aura lieu, pour les neuf circonscriptions, à la préfecture, le vendredi 19 mai à 18h30.

A noter : Le mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr

La liste finale et validée des candidats vous sera transmise après la clôture officielle des candidatures.

A titre d'information : Lors de sa déclaration, le candidat se voit remettre un reçu : il s'agit d'un document provisoire attestant de la date et de l'heure de dépôt du dossier de candidature. La préfecture dispose ensuite de 24 heures pour saisir le Tribunal Administratif si la candidature ne paraît pas conforme ; Le Tribunal Administratif dispose de trois jours pour se prononcer. La candidature est officialisée sous la forme d'un récépissé définitif délivré par la préfecture, au candidat, dans les 4 jours suivant le dépôt de sa candidature. Par ailleurs, si le Préfet détient des informations prouvant qu'un candidat est inéligible, il lui notifiera directement son refus d'enregistrer sa candidature par décision motivée.

La liste définitive et officielle sera publiée par arrêté préfectoral.